

5,10 milliards de DH d'arriérés de compensation

Zéro remboursement aux opérateurs depuis mai dernier



Une enveloppe de 17,67 milliards de dirhams est consacrée à la compensation dans la loi de Finances 2019.

Les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint plus de 5,10 milliards de DH, au 31 août dernier. Aucun paiement n'a été effectué aux opérateurs depuis fin mai 2019. Les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent à 3,84 milliards de DH, alors que pour le sucre, la facture impayée est estimée à 1,26 milliard.

A fin août, les arriérés de la Caisse de compensation se sont alourdis à plus de 5,10 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane ont atteint 3,84 milliards de DH, alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs s'est élevée à 1,26 milliard. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par la Caisse de compensation. Ainsi, aucun remboursement aux opérateurs n'a été effectué depuis le 31 mai dernier. Le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau enregistré à fin mai, soit 8,95 milliards de DH. La facture du gaz butane constitue l'essentiel avec 7 milliards de DH payés, contre 1,95 milliard pour la subvention du sucre. Rappelons qu'une enveloppe de 17,67 milliards de dirhams est consacrée à la compensation dans la loi de Finances 2019. Cette somme est destinée à sou-

tenir à la fois les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre. Par ailleurs, la charge du sucre continue d'augmenter en 2019, au moment où la facture du gaz butane poursuit sa baisse. Selon les dossiers déposés, contrôlés et liquidés à la Caisse de Compensation, la charge de la subvention du gaz butane relative aux sept premiers mois de l'année 2019 s'est élevée à près de 6 milliards de DH, soit une diminution de 10%, en glissement annuel. La subvention unitaire a également reculé. Elle a atteint une moyenne de 44,19 DH pour la bombonne de 12 kg et 11,65 DH pour celle de 3 kg, contre respectivement 57,28 et 14,92 DH la même période en 2018. Ces évolutions s'expliquent, notamment, par la tendance des cours internationaux. À noter que le mois d'août 2019 a été marqué par une chute significative du prix du gaz butane, perdant plus que 50% par rapport au même mois de 2018, pour descendre sous la barre des 300 dollars le baril. Ainsi, la moyenne des cours du gaz butane a connu pour les huit premiers mois de l'année 2019, une chute de 20% sur un an. Pour ce qui est du sucre, la charge a augmenté de 1% à 2,07 milliards de DH. La subvention forfaitaire par kilogramme est restée, elle, stable à 2,8 DH. ■

Moncef Ben Hayoun

Le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau enregistré à fin mai, soit 8,95 milliards de DH.